



SYNDICAT NATIONAL DU PERSONNEL DE POLICE ET DE SECURITE
SNPS ASBL

SECRETARIAT : Avenue Général Bernheim 18-20 - 1040 BRUXELLES
Téléphone : 02/644.65.00 -Telefax : 02/644.67.93 ó E-mail : snps@nspv.be
Compte : C.C.B. : 068-2101000-07

A TOUS

AJ/SN/CN 211107

21 Novembre 2007

COMITE DE NEGOCIATION (CNSP 219) **DU 21 Novembre 2007.**

Le comité de négociation est présidé par Mr P. Van Tigchelt, représentant le Ministre de l'Intérieur, avec dans la délégation de l'Autorité :

JM Van Branteghem DG DGS

M De Mesmaeker, Dir DSG

P Pétry Appui DGS

Mme Crista Debeck attachée au Min Inter

Mr J Van Erck et C. Yde de la commission de la police locale.

Ordre du jour du comité de négociation 219:

1. Préavis de grève en front commun syndical :

➤ « Pondération Calog Niv A. :

L'Autorité souhaite une explication quant à la motivation de ce point du préavis de grève. Philip Vanhamme s'étonne de ce que l'Autorité n'ait pas compris le problème soulevé et il comprend maintenant la raison de la non réponse du Ministre à nos différents courriers.
« NB : pour votre information, nous souhaitons négocier la méthode appliquée pour la pondération des calog de niv A et l'Autorité estimait que cette matière n'est pas négociable mais bien concertable »

Il ajoute, constater qu'il y a des services où certaines personnes sont déjà payées dans le cadre de la pondération, mais souligne-t-il sur la base de quelle motivation. Et de préciser que par ces motivations il veut un impact tant sur la Pol Fed que sur la Pol Loc.

Le Président, Mr P. Van Tigchelt, réitère sa position en précisant que cela n'est pas négociable mais concertable aux différents échelons.

Philip Vanhamme réaffirme que nous voulons une base de référence et il concrétise sa pensée par divers exemples.

M De Mesmaeker expose que, la mission de l'appui DGS à la Pol Loc, est d'analyser la pondération sur base des descriptions de fonction données, ce qui, ajoute-t-il, a été déterminé en CCB local. Il conclut en disant qu'en ce qui concerne la pondération, au niveau juridique et pragmatique, on ne peut rien faire en négociation.

Vu les divergences d'interprétation Mr P. Van Tigchelt va demander l'avis du service personnel et organisation (P & O) pour savoir si ce problème est négociable ou concertable.

Le personnel Calog niveau A doit savoir que notre intervention se situe dans un but d'équité pour tous et permettre ainsi, au personnel de cette catégorie à la police locale, d'atteindre les mêmes pondérations qu'à la police fédérale.

➤ « Réévaluation du statut » :

Une seule question dans la cadre de ce préavis : « **Pourquoi ce qui est terminé depuis pas mal de temps en négociation concernant la réévaluation du statut, n'est-il pas concrétisé ?** »

Mr P Van Tigchelt informe:

1. Le volet du protocole concernant les agents de quartier se trouve actuellement au Palais Royal pour signature.
2. Le complément « proximité » pour Agent ò est actuellement soumis à la signature de la Ministre de la Justice.
3. Les normes et les standards d'apprentissage dans les écoles pour obtenir une uniformisation est en phase de réalisation.
4. Le dossier « Boni-santé », vu la prise de position de certaines autorités, ne laisse pas de marche de man%uvre à l'actuel Ministre de l'intérieur qui le remettra à son successeur.

2. Divers:

- Calog : Formations certifiées : une 1^{ère} partie des invitations seront envoyées fin de cette année et la 2^{ème} partie (la majorité) début 2008.
- Calog : Concours promotion sociale fin année suivant les quotats suivants :
 - Niv D vers Niv C : 90
 - Niv C vers Niv B : 50
 - Niv B vers Niv A : 16
- TO 3 : !!!!!!! on y travaille ò *débranché-pied probablement !!!!!*

Pour la délégation syndicale,
André Jadot
Délégué permanent

LE SNPS VOUS INFORME